

HAUT BUGEY Vos travaux subventionnés à **+ de 50%** en moyenne



Déposez votre dossier avant la fin d'année 2017 pour être sûr de bénéficier des aides

- Travaux d'amélioration de l'habitat
- Travaux d'amélioration énergétique
- Travaux de mise aux normes
- Travaux d'isolation ...

Les conditions d'éligibilité sont à vérifier auprès de l'opérateur Urbanis, présent tous les jeudis matin au siège de la CCHB et tous les jours par téléphone au : 06 89 20 30 10

* Liste non exhaustive



BELLIGNAT
Le Théâtre de la Petite Montagne présente :
Une opérette à Ravensbrück
d'après Verfügar aux Enfers de Germaine Tillion

SALLE DES FÊTES
VENDREDI 6 OCTOBRE
A 20H30

RETRAIT DES CARTES
MARDI 12/09 et JEUDI 21/09
EN MAIRIE DE 18H A 20H00

A compter du 11/09 la poste ferme.

Vous pourrez effectuer les opérations simples, retraits, achats de timbres, d'enveloppes, envois de courriers au :

TABAC DES ARCADES
3 place des arcades
Ouverture 6H-12H30 et de 14H30-19H30

- 12 septembre - Concours de boules lyonnaises**
- 14 octobre :**
 - Exposition de peinture organisée par la Retraite Sportive de Bellignat (RSB)
 - Repas dansant comité des fêtes
- 27 octobre - Réception bacheliers 2017**
- 4 novembre - Braderie de l'enfance centre social et culturel J.Prévert**

- 11 novembre - Thé dansant club de l'amitié**
- 2 décembre - Téléthon avec les associations**
- 9 décembre - Loto du club de l'amitié**
- 16 décembre - Fête de Noël des associations au parc de loisirs**
- 31 décembre - Réveillon de la Saint-Sylvestre (comité des fêtes)**

Le petit Renouillu - N° 14 - Septembre 2017
Journal municipal abordant différents sujets d'actualité passé ou à venir de la vie communale, sans recours à la publicité. Aucune démarche commerciale n'est et ne sera pratiquée. Il est distribué gratuitement et est également disponible à l'accueil de votre mairie.
Mairie de Bellignat - BP 47 - 01100 BELLIGNAT - Tél 04 74 77 60 32 - www.bellignat.fr
Email de contact : lepetitrenouillu@gmail.com

Page 4

SOMMAIRE

Page 1 :

- Déclaration annuelle de ruches.
- La pyrale du buis.

Pages 2 et 3 :

- Dernièrement : Fête de Bellignat, La rando du four, Minibus, Cérémonie du 14 juillet, Col de la Lèbe.
- Bellignat d'antan.
- Assemblées générales.

Page 4 :

- Brèves municipales : Vos travaux subventionnés, Théâtre, La Poste.
- Bloc notes.

SOUS-COMMISSION COMMUNICATION

V.RAVET
F.MOURET
V.PITION
F.ARVEUX

Le petit Renouillu
N° 14 - Septembre 2017
CONSEIL NATIONAL - BELLIGNAT
Ville Fleurie
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Déclaration annuelle de ruches
Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

La gestion sanitaire des colonies d'abeilles, La connaissance de l'évolution du cheptel apicole, La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française, Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants : Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2017. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017).

La pyrale du buis

Elle est originaire d'Asie mais elle est désormais présente sur le territoire européen. En France depuis 2008, on la retrouve malheureusement sur de nombreux départements. C'est une chenille qui s'attaque aux feuilles de buis pour se nourrir. Les dégâts occasionnés sont terribles puisque certains arbustes sont entièrement défoliés et risquent de dépérir. La lutte de la pyrale passe avant tout par de l'observation. Si vous détectez des cocons d'hivernages présents du mois de novembre au mois de février, vous devez les détruire. Lors de la présence de papillons, possibilité d'utiliser le piège à phéromone permettant ainsi de capturer les papillons mâles (à installer dès le mois d'avril à la sortie de l'hivernage des chenilles). Il faudra traiter les buis avec un produit à pulvériser à base de Bacillus thuringiensis kurstaki (le Btk). Informations complémentaires sur : <http://www.fredonfc.com/activite-la-pyrale-du-buis.html>.





Week-end de fête avec retraite aux flambeaux puis spectacle devant la mairie de Bellignat en soirée suivi d'un bal populaire à la salle polyvalente. Le lendemain, grand prix cycliste de la municipalité avec un finish au sprint et Romain Angonnet vainqueur 2017.

Fête de Bellignat



La Rando du four

Deuxième édition ensoleillée sous la conduite de la RSB (Retraite Sportive de Bellignat) et l'ECHB (Entente Cycliste du Haut Bugéy) ainsi que la mairie. Cette édition a réuni environ 150 randonneurs pédestre et VTT. Les plus jeunes ont pu participer à une activité création lors de la marche avec récompenses à la clef. Environ 200 repas cuits au four communal servis en soirée dans le parc de la cure avec animations musicales.



ASSEMBLÉES GENERALES

Sous de écoles - Le 06 octobre
 ECHB (Entente Cycliste du Haut Bugéy) - CAF (Club Alpin Français) - Le 20 octobre
 Amicale pétanque - Le 04 novembre



Minibus

Depuis peu, la ville de Bellignat propose la mise à disposition d'un minibus pour les associations. Véhicule de 9 places qui a pour vocation prioritaire le transport des adhérents, enfants, jeunes, personnes âgées, aux différentes activités de sports et de loisirs. Un règlement de mise à disposition est disponible en mairie précisant les différentes formalités à remplir pour pouvoir en bénéficier.



Col de la Lèbe

Comme chaque année, déplacement en car au col de la Lèbe afin d'honorer la mémoire des maquisards de l'Ain et plus précisément des 4 jeunes originaires de Bellignat, tous assassinés par les forces d'occupation durant la seconde guerre mondiale à cet endroit.



Cérémonie du 14 juillet avec la présence du conseil municipal des enfants et des élus...



BELLIGNAT D'ANTAN



Depuis la création de l'état civil en 1674 jusqu'à la révolution, les curés de Bellignat ont été :
 A.Pansut jusqu'en 1679,
 J.J.Piquet jusqu'en 1704,
 F.Piquet jusqu'en 1753,
 L'abbé Ramel jusqu'en 1786,
 E.Berthet jusqu'en 1789.
 En 1742, la paroisse de Bellignat était rattachée à l'abbaye de Saint-Claude. C'est elle qui est à l'origine de la tournerie sur bois dans le secteur. Les premiers articles en buis fabriqués par les tourneurs de Bellignat étaient des objets de piété pour les pèlerins.

Sur cette photo, le toit du clocher de l'église est encore d'influence comtoise.